

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi mettre des panneaux solaires dans des champs plutôt que d'équiper les toits et les surfaces de parking ?

Mettre des panneaux solaires à la fois dans des champs et sur les toits et les surfaces de parking est tout simplement complémentaire et permet d'augmenter la capacité globale de production d'énergie solaire. Les toits et les surfaces de parking offrent des emplacements pratiques à proximité des bâtiments, ce qui permet de générer de l'énergie pour les besoins locaux. Les champs, quant à eux, peuvent accueillir des installations qui produisent de l'électricité à plus grande échelle, avec un service aux exploitants agricoles à la clé. La combinaison des différents emplacements permet d'exploiter pleinement le potentiel de l'énergie solaire et d'atteindre une production d'énergie renouvelable plus diversifiée et efficace.

Existe-t-il un risque incendie ?

Toute installation électrique peut présenter un risque incendie. Pour s'en prémunir, ENGIE Green respecte

les normes en vigueur lors de la conception et de l'installation de la centrale photovoltaïque. De plus, les modules photovoltaïques et leurs structures porteuses en métal ne sont pas combustibles, ce qui limite la propagation d'un incendie éventuel.

Enfin, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est consulté et l'ensemble de ses préconisations sont intégrées à la conception du projet (débranchement, réserves d'eau, emplacement et largeur des pistes périphériques, etc.) ce qui limite encore le risque.

Les panneaux se recyclent-ils ?

Oui, les modules sont recyclables. La gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïques est une obligation légale. Le taux de valorisation d'un module PV est de 95%. SOREN est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires et collecte une éco-participation à l'achat de chaque panneau. ENGIE est membre du CA de SOREN depuis décembre 2018. Une unité de traitement et recyclage des panneaux photovoltaïques a été créée en France à Rousset, dans les Bouches-du-Rhône.

ENGIE Green, La transition vers la neutralité carbone au cœur des territoires

Leader français de l'éolien et du solaire en MW installés, ENGIE Green a développé une expertise unique dans les domaines du développement, du financement, de la construction et de l'exploitation des parcs éoliens et solaires pour un total en 2025 de **2,6 GW éolien** et de **2 GWc solaire** installés et exploités (soit une production annuelle d'énergie verte injectée sur le réseau, équivalente à la consommation de plus de 3 millions d'habitants). Elle dispose par ailleurs de 300 projets en développement. **660 collaborateurs** réalisent avec les acteurs locaux des projets sur-mesure qui valorisent le potentiel de chaque territoire. Les 26 agences d'ENGIE Green en France se situent au cœur de ses territoires d'implantation.

À propos d'ENGIE, leader de la transition vers la neutralité carbone dans le monde

ENGIE Green est une filiale détenue à 100 % par ENGIE, Groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Premier développeur d'énergies renouvelables en France, ENGIE mise sur les énergies décarbonées et participe au développement de filières industrielles d'avenir.

ENGIE affiche un mix énergétique composé à près de 80 % d'énergies renouvelables en France (éolien, solaire, hydraulique, biogaz et éolien en mer).

ENGIE Green

Siège social : Bâtiment Tour T1
1 place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie
T +33 (0)4 67 20 70 10

Agence de Toulouse :
4, rue Bernard Ortet
31500 TOULOUSE

Votre interlocuteur

Sylvain ARMAND
Chef de Projet Développement multi-ENR
Sylvain.armand@engie.com
T +33 (0)6 47 64 48 20



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



ENGIE Green, SARL au capital de 249 048 000 euros - RCS Nanterre 478 826 753
N° de TVA intracommunautaire FR 93 478 826 753
Crédits photos : ENGIE Green • Imprimé sur papier PEFC • © ENGIE Green, Septembre 2025



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CHÂTEAU-BAS

Sur la commune de Saliès (81 990)



“ Je m'appelle Aliénor de Bodinat et je vais reprendre l'exploitation agricole familiale située sur la commune de Saliès, qui s'étend sur 63 hectares, ma mère prenant sa retraite.

Avec ma sœur, déjà installée en agriculture biologique juste à côté, nous avons pour ambition de travailler ensemble.

Nous souhaitons faire évoluer l'exploitation en y intégrant un élevage extensif de plein air d'environ 200 brebis. C'est le meilleur moyen de valoriser la luzerne indispensable au maintien de l'agriculture biologique à laquelle nous sommes attachées.

Par ailleurs, nous portons un projet agrivoltaïque en partenariat avec Engie Green, qui permettra de pérenniser l'exploitation et d'assurer des conditions favorables à la fois pour l'élevage et pour l'avenir de notre activité agricole. Ce choix s'inscrit dans une logique de respect de l'environnement et du bien-être animal, tout en valorisant durablement les terres agricoles.



Invitation à une permanence d'information

le jeudi 16 octobre de 17h à 20h
à la Salle polyvalente de Saliès

Le projet agrivoltaïque de Château-Bas en quelques chiffres

Un projet agricole porté par **2 jeunes exploitantes** reprenant la gérance de l'EARL Castel Bas : Julie et Aliénor D'ARAGON

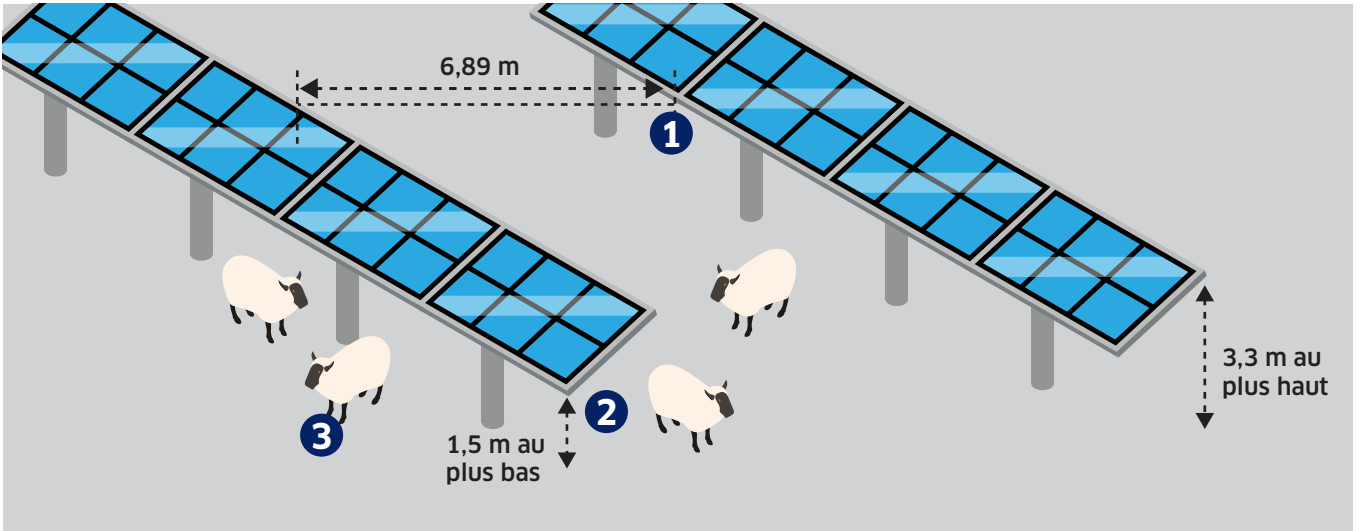
Un projet agrivoltaïque sur **22 ha**, d'une puissance totale de 11,505 MWc, soit une production annuelle de 16 500 MWh correspondant à la consommation électrique (hors chauffage) de **15 000 personnes**

Un projet agrivoltaïque : qu'est-ce que c'est ?

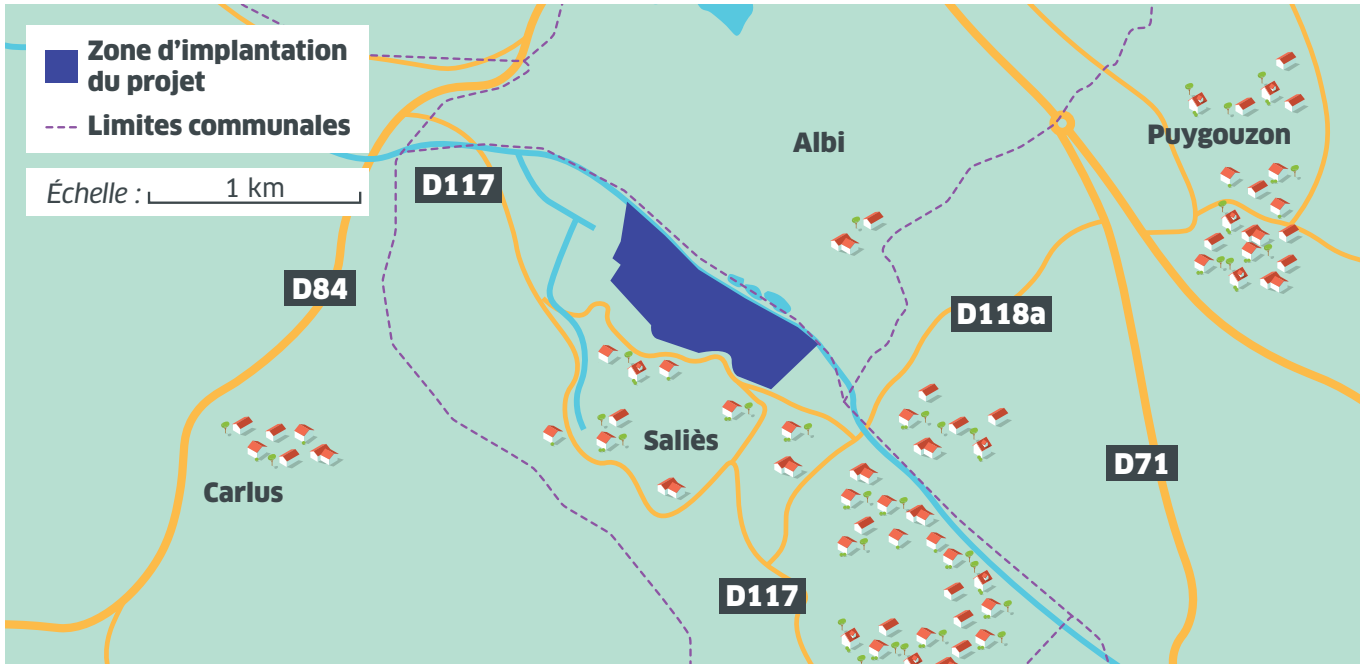
- L'agrivoltaïsme consiste à associer sur un même site, **une production agricole principale avec une production énergétique complémentaire** via des panneaux solaires photovoltaïques. Cette approche permet ainsi de créer une synergie entre les deux activités.
- Comme le précise la loi d'accélération des énergies renouvelables votée en mars 2023, ces installations agrivoltaïques doivent garantir une production agricole significative et un revenu durable pour l'exploitation agricole.

Fonctionnement du futur parc agrivoltaïque

- 1 Panneaux regroupés par **tables fixes** soutenues par des monopieux centraux permettant une facilité d'exploitation agricole.
- 2 Une hauteur minimale des tables **adaptée pour la circulation des ovins**.
- 3 **Des services agronomiques rendus par les panneaux** : protection des animaux contre les conditions climatiques extrêmes, limitation du stress hydrique, protection contre la prédation, etc.



Zone d'étude du projet agrivoltaïque de Château-Bas



En bref

En 2022, ENGIE Green est sollicitée par un propriétaire de la commune de Saliès en vue d'étudier un projet agrivoltaïque au sein de l'exploitation EARL Castel Bas, géré par son épouse.

Celle-ci arrivant à la retraite en 2026, elle souhaite transmettre l'exploitation à ses filles. Afin de pérenniser l'exploitation agricole, le projet s'oriente vers une meilleure valorisation des productions de céréales et légumineuses par l'introduction d'un élevage ovin extensif de plein air dont la viande sera commercialisée sous le label Agriculture Biologique.

Ce projet agrivoltaïque vient donc répondre à plusieurs enjeux :

- **Pérenniser l'exploitation agricole** dans un contexte économique agricole difficile et de changements climatiques, **en diversifiant les productions et en développant l'élevage ovin viande Bio** ;
- **Maintenir une exploitation agricole sur la commune** (8 exploitations en 1988 à 2 exploitations en 2025) dans le cadre d'une **transmission familiale** ;
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la production d'énergies renouvelables** et répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens ;
- **Partager la valeur** liée à la transition énergétique avec les **exploitants agricoles** et les **collectivités locales**.

Les grandes étapes du projet agrivoltaïque

Décembre 2022	• Sollicitation d'ENGIE Green et redéfinition de la zone d'étude (ARTIFEX)
Avril 2023	• Premiers échanges avec Monsieur le Maire et lancement des expertises écologiques et paysagères
Juin 2024	• Lancement des études préalable au projet agrivoltaïque
Mars 2025	• Présentation des états initiaux écologiques et paysagers au conseil municipal
2 ^e trimestre 2025	• Avril 2025 Porte à porte réalisé auprès des riverains • Mai 2025 Réunion de cadrage préalable à la DDT du Tarn
4 ^e trimestre 2025	• Octobre 2025 Permanence d'information auprès des habitants de Saliès et présentation du projet aux services instructeurs • Décembre 2025 Réunion du comité projet préalable au dépôt du projet
2026	• Dépôt de la demande de permis de construire et début de l'instruction administrative
2028	• Construction puis exploitation de la centrale agrivoltaïque